



Appartenance des fonds d'une association

Par **Loulou68**, le **30/05/2013** à **11:22**

Bonjour,
Je suis secrétaire d'une association sportive.
Suite à divers litiges la moitié de nos membres a décidé de démissionner et de former un nouveau club.
A présents, le président de cette nouvelle association nous réclame, par lettre recommandée, la moitié de nos fonds... prétextant qu'il est légitime de partager...
Cela m'a d'abord amusée... Pour moi, les fonds appartiennent à l'association et non à ses membres. La démission est un choix et cette nouvelle association n'a strictement aucun lien avec la notre si ce n'est qu'elle est composée d'"anciens de chez nous".
Suis-je dans le vrai ? Ont-ils une quelconque légitimité à nous réclamer la moitié de notre trésorerie ?
Merci de vos éclaircissements avisés !
Loulou68

Par **Loulou68**, le **31/05/2013** à **18:34**

Merci de votre réponse qui confirme ce que je pensais.
Certains ne doutent vraiment de rien !

Par **Lag0**, le **31/05/2013** à **18:50**

Bonjour,
Je ne sais pas de quelle réponse vous parlez ou alors elle a disparu, mais je confirme si besoin que vous êtes dans le vrai.

Par **Loulou68**, le **31/05/2013** à **19:19**

Bonjour,
Eh bien oui, la réponse a disparu...
Merci de votre confirmation !